



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

inspection du travail

Question écrite n° 28895

Texte de la question

M. René Leroux attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des inspecteurs du travail. Les différentes missions auxquelles ils doivent répondre sont en constante augmentation, qu'il s'agisse de contrôle, de conseil, d'information ou de prévention. Les rapports entre employeurs et salariés se complexifient et le recours à la sous-traitance, à l'intérim, au temps partiel imposé et non choisi, au travail indépendant pour remplacer un salarié, rendent plus nécessaire l'intervention des inspecteurs du travail. Il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement quant au renforcement souhaitable des moyens, des effectifs, du nombre de sections d'inspection et du statut des inspecteurs du travail.

Données clés

Auteur : [M. René Leroux](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28895

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 1999, page 2447